



LE PREFET DE LA REGION CENTRE,
PREFET DU LOIRET

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE
D'ORLEANS-TOURS

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION ET DE LA FORET

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
DU CENTRE

à

Madame et Messieurs les Préfets
de département de la région Centre

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie, Directeurs des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les responsables
départementaux des plateformes « décrochage scolaire »

Orléans, le

16 SEP. 2011

OBJET : « Assure ton Avenir ! » - Le nouveau dispositif régional de soutien aux plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs

Le plan *Agir pour la jeunesse*, annoncé par le Président de la République le 29 septembre 2009 fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité nationale et invite les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion à agir ensemble, au sein de plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

Les modalités de mise en place de ces plateformes de suivi et d'appui ont été précisées par une circulaire interministérielle du 9 février 2011.

Un nouveau système d'information (SIEI) est opérationnel depuis le mois de juin 2011. Il permet d'effectuer un repérage systématique des jeunes de plus de 16 ans ayant décroché du système de formation initiale en cours et en fin d'année. Ce repérage systématique et l'échange d'informations entre les acteurs doit permettre de leur proposer sans délai des solutions de formation ou d'insertion, conformément aux objectifs fixés par la loi (article L313-7 du Code de l'éducation).

Concept d'organisation davantage que structure juridique, la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, dont la mission est de mettre en commun les informations dont ils disposent pour rechercher les meilleures conditions d'accompagnement personnalisé pour un retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi.



La première extraction du SIEI fait apparaître plus de 6 000 jeunes décrocheurs « perdus de vue » dans l'académie d'Orléans-Tours. Au-delà de la mobilisation des outils de droit commun, il est donc apparu nécessaire de vérifier et d'affiner ces listes, de développer des solutions d'accompagnement additionnelles, susceptibles d'être proposées aux jeunes réellement sans solution et d'apporter un soutien aux plateformes départementales et locales.

La présente lettre circulaire a pour objet de vous informer sur le projet régional d'appui aux plateformes et de préciser les modalités de recours aux dispositifs prévus dans le cadre du projet validé par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA).

L'organisation mise en place en région Centre est la suivante :

Niveau régional	- Pilotage du dispositif de soutien aux plates-formes - Mise en cohérence avec la politique de formation (au sein du CCREFP)
Niveau départemental	- Impulsion et pilotage du dispositif de repérage et d'orientation des jeunes - Remontée des besoins - Suivi des résultats
Plates-formes locales	- Analyse des listes de décrocheurs - Recherche de solutions - Mise en place et suivi de parcours - Lien avec les établissements (pour mise à jour SCONET, notamment)

Une dynamique déjà engagée en région Centre

Au-delà des nombreux dispositifs de prévention du décrochage scolaire qui y ont été développés (signalement en temps réel, cellules de veille éducative, actions de remobilisation des MGI, programmes de réussite éducative, dispositifs relais, parcours individualisés dérogatoires...), l'académie d'Orléans-Tours et la région Centre se sont engagées depuis de nombreuses années dans des actions visant à « raccrocher » les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il convient en particulier de mentionner :

- **L'opération « Assure ta Rentrée ! »** initiée en 2006 par la Région Centre en partenariat avec l'Education Nationale et l'enseignement agricole, qui mobilise un grand nombre d'établissements de formation initiale et de partenaires de l'AIO afin d'identifier, entre juin et novembre, les jeunes sans solution et leur proposer les places vacantes dans le cadre de la formation initiale (tous opérateurs de formation confondus) ou, à défaut, les dispositifs de la MGI et ceux prescrits par les missions locales. Cette grande opération partenariale permet de trouver des solutions à plus de 70 % des jeunes repérés sans solution lors de chaque rentrée. A l'issue de l'opération 2010 plus de 2 500 jeunes ont ainsi pu reprendre une formation ou bénéficier d'une solution d'insertion.
- **L'expérimentation « Assure ton Année ! »** mise en place à Bourges et à Tours à l'initiative de la Région dans le cadre d'un Appel à Projets du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et mise en œuvre par le GIP Académique FTLV-IP. Cette expérimentation permet de prendre en charge des jeunes sans solution et de leur offrir un parcours de formation et un accompagnement individualisés selon un système à entrées et sorties permanentes qui leur permet d'acquérir les pré-requis nécessaires pour intégrer durablement une formation qualifiante (taux de solutions positives de 70 %). Les parcours de formation, organisés sur un modèle habituellement réservé aux adultes en formation continue, sont dispensés par les GRETA. Cette solution permet aux jeunes de conserver leur statut scolaire, puisqu'ils sont inscrits dans l'établissement scolaire, support du GRETA.

Le projet régional de soutien aux plateformes se fonde sur ces expérimentations pour mettre en place une solution globale desservant l'ensemble du territoire régional. Ce projet a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projets de la DJEPVA.



Le dispositif d'appui régional « Assure ton Avenir ! »

Portage du projet : Les modalités de pilotage et de gouvernance du dispositif reposent sur un partenariat étroit entre l'Etat, dans ses différentes composantes, et la Région.

Un comité de pilotage **co-présidé par le préfet (ou son représentant) et le président du Conseil régional (ou son représentant)** est mis en place, avec la participation de représentants des autorités académiques (Rectorat, DRAAF) et de la DIRECCTE, d'une part, de la Région d'autre part. Ce comité de pilotage s'appuie sur un comité technique co-présidé par l'Etat (Préfecture de région ou Rectorat) et le Conseil Régional.

Une convention définit les modalités de gouvernance du dispositif régional d'appui. Elle précise notamment que **le Conseil Régional sera convié à participer à toutes les réunions des plateformes départementales**. Nous vous remercions par avance de bien veiller à mettre en œuvre cette disposition.

Opérateur technique et financier : La gestion technique et financière du projet est portée par le GIP académique « Formation tout au long de la vie et insertion professionnelle ». Il s'appuie sur le réseau des GRETA pour mettre en place les parcours de remédiation décrits ci-dessous. Le comité de pilotage régional encouragera le GIP académique à s'appuyer sur la dynamique engagée dans le cadre de l'opération « Assure ta Rentrée », notamment en valorisant le travail en coopération de l'ensemble des acteurs locaux, clé de réussite essentielle du projet « Assure ton Avenir ».

Budget du projet global « Assure ton Avenir » : Le budget global du projet est de 448 297 € dont 354 117 € sont financés par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 89 000 € par la Région Centre et 5 180 € par des crédits du ministère de l'Education nationale.

Nature du projet : Le projet s'attache à garantir sur l'ensemble du territoire régional une égalité du service rendu aux bénéficiaires ultimes des plateformes, à savoir les jeunes repérés décrocheurs et sans solution.

Il comprend à la fois des dispositifs régionaux déployables sur l'ensemble du territoire et une action ciblée expérimentale sur le bassin d'éducation d'Orléans.

Ce nouveau dispositif, intitulé « **Assure ton Avenir** », se décline selon les 4 volets suivants :

1. un volet régional d'**accompagnement des acteurs** impliqués au sein des plates-formes, intégrant un programme de professionnalisation (sous forme de journées de rencontre et de formations à destination des coordonnateurs de plateformes et des parrains-tuteurs) et des actions de communication coordonnées.
2. la mise en place d'une cellule spécifique de type « micro-lycée » dans le bassin d'Orléans, destinée aux décrocheurs de la voie générale et technologique, doublant ou triplant leur terminale, avec comme objectif de les conduire à la réussite à l'examen via une approche pédagogique adaptée (30 bénéficiaires). Les modalités d'inscription vous seront précisées prochainement dans une fiche technique.
3. la généralisation sur l'ensemble du territoire régional de l'opération « **Assure ton Année** » menée à titre expérimental sur l'année 2010 et 2011 sur Bourges et sur Tours à l'initiative de la Région. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité du dispositif « **Assure ta Rentrée** » et prévoient la mise en place de réponses formation « sur mesure » dans le cas où aucune solution n'aurait pu être trouvée au travers des dispositifs de droit commun existants (150 bénéficiaires de parcours).

« Assure ton Année » est une expérimentation menée entre les mois de mars 2010 et juillet 2011 sur les bassins d'éducation de Tours et de Bourges.

Au travers d'un accompagnement renforcé et de parcours de formation individualisés, l'expérimentation aura permis d'accompagner plus de 70 jeunes en situation de décrochage.



Construit sur le mode de la formation pour adultes, **alors que les jeunes conservent leur statut scolaire**, le parcours de formation fonctionne en entrée / sortie permanente. Il vise un double objectif :

- Faire émerger un projet de formation
- Acquérir les pré-requis nécessaires (en termes de savoirs, savoir-faire et savoir être) pour réaliser le projet de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage ou formation continue).

Le projet régional prévoit de mettre à disposition du niveau départemental et local 150 parcours « Assure ton Année ». **Le dispositif ne sera effectif qu'à l'issue « d'Assure ta Rentrée », quand l'ensemble des dispositifs de droit commun auront été mobilisés.**

Ces parcours sont confiés aux GRETA départementaux, en fonction des besoins exprimés par les plateformes locales. Ainsi, les jeunes décrocheurs pourront bénéficier d'un statut scolaire en étant inscrits sur les listes des établissements supports des GRETA.

Les GRETA auront la charge d'un parcours complet de formation faisant intervenir plusieurs acteurs dont le découpage modulaire peut, par exemple, être le suivant :

Exemple de parcours de remédiation

Modules assurés par les GRETA :

- Compétences professionnelles clés (savoirs de base)
- Découverte métiers et formations sur plateaux techniques

Modules assurés par les partenaires locaux :

- Techniques de recherches d'emploi ou de stage (mission locale, CAD Chambres des Métiers, etc.)
- Prise de confiance en soi (mission locale)
- Recherche d'entreprises d'accueil pour l'apprentissage (Centre d'aide à la décision des chambres de métiers)
- Développement de l'autonomie (organismes de formation de l'éducation populaire)
- Education à la citoyenneté (réseau information jeunesse), etc.

Un coordonnateur pédagogique accueille le jeune, réalise son positionnement, identifie et mobilise les ressources disponibles localement pour proposer un parcours personnalisé au jeune. Le jeune, quant à lui, bénéficie d'un référent extérieur au GRETA pour un accompagnement renforcé.

Conçu dans la complémentarité immédiate d'« Assure ta Rentrée », les parcours seront proposés aux jeunes repérés sans solution **dès le mois de novembre 2011**.

Le dispositif fonctionnant sur le mode de l'entrée /sortie permanente accompagnera les jeunes jusqu'à la mi-juillet 2012 pour prévoir leur retour en formation qualifiante à la rentrée de septembre 2012.

4. la désignation de « **parrains** » **tuteurs** chargés d'un « accompagnement renforcé » des jeunes (500 jeunes bénéficiaires).

Recrutés (par le biais d'un appel à candidatures confié au GIP académique) parmi les personnels des structures partenaires ou dans des associations, ces tuteurs accompagnent au maximum 2 jeunes. Ils les voient au moins une fois par semaine pendant toute la durée de l'accompagnement. Cet accompagnement peut consister en l'approfondissement d'un projet professionnel, l'appui pour des démarches d'inscription dans une formation, voire pour une recherche de stage ou d'emploi, et bien-sûr, un suivi rapproché du parcours de remédiation du jeune, s'il bénéficie du volet « Assure ton Année ».

Les deux derniers volets du dispositif régional d'appui sont en effet cumulables. Il s'agit toutefois de dispositifs subsidiaires. Avant d'y recourir, il convient donc de vérifier si les outils de droit commun ne peuvent pas être mobilisés avec une efficacité au moins équivalente (formation initiale, dispositifs MGI et Mission locale). En particulier, de septembre à décembre, il conviendra de privilégier l'opération de placement « Assure ta Rentrée », qui permet un retour immédiat en formation initiale, avant d'envisager le



recours à des parcours personnalisés.

Le dispositif des parrains tuteurs sera également accessible aux jeunes à compter du **mois de novembre 2011**.

Les modalités d'inscription seront précisées dans une fiche technique qui vous sera transmise en temps utile.

Il va de soit que le travail des plateformes locales et le soutien apporté par le programme « Assure ton Avenir » ont vocation à s'articuler étroitement avec l'opération « Assure ta Rentrée ». Il est donc fortement recommandé que les responsables de plateformes départementales et locales s'appuient, dès maintenant, sur les informations collectives organisées dans le cadre d'« Assure ta Rentrée », pour renouer le contact avec un maximum de jeunes décrocheurs détectés par le biais du SIEI.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir assurer à cette note une large diffusion parmi tous les acteurs de votre département impliqués dans la gestion des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Le Préfet

Le Recteur

Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

Marie REYNIER

Le Président du Conseil régional

Le Directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

FRANÇOIS PROJETTI